

Propos d'un montreur d'ombres

Je ne suis pas icémien de stricte obédience, pour des raisons diverses. Je sais gré, donc, aux entrepreneurs de ces Chantiers, de bien vouloir accepter mon texte libre comme une modeste participation à leur édifice.

Mon propos est très simple : les classes sont nombreuses, à l'heure actuelle, qui pratiquent le texte libre mais nombreux s-ont, aussi, les cas où cette pratique est très maladroite, où on peut, même, parler d'aberrations. Je voudrais évoquer quelques-unes des déviations les plus fréquentes.

Banal est l'exemple de ces élèves qui font, à jour et heure fixes, un... "texte libre" qui n'est, en fait, qu'une rédaction à sujet soit vague, soit simplement suggéré et inspiré par le maître, soit tout à fait libre, (et l'élève pense alors -mais de façon obscure et polie- : "Ce grand fainéant-là ne pourrait-il pas me proposer un sujet comme tout le monde ?").

Plus subtile et plus grave est la déviation suivante : "Nous ne ferons plus de rédactions, dit le maître, vous m'apporterez vos "textes libres", qui en tiendront lieu". Que ces quatre derniers mots soient effectivement prononcés ou qu'ils soient sous-entendus, ils n'en constituent pas moins l'écueil qui envoie le navire "Texte libre" par le fond ! Le péché le plus grave, paraît-il, c'est de faire ce qu'on doit, mais de le faire pour la mauvaise raison ! Nous sommes donc ici en compagnie de ceux qui iront au tréfonds de l'Enfer de la Pédagogie. Ils pensent, -hérésie majeure !- comme quelqu'un me le disait récemment, que l'enseignement de la rédaction a pour but de corriger le style des élèves. Voilà pourquoi sont trop fréquentes les classes où le "texte libre" n'est, en fait, que prétexte à des corrections grammaticales, linguistiques, ... et que sais-je. L'instituteur n'est-il que l'agent de police du Code de l'écriture ? le C R S de l'ordre orthographique ? Si certains parmi nous ont la nostalgie de fonctions policières, qu'ils renoncent au texte libre, qu'ils choisissent d'autres moyens, plus efficaces, orientés vers le dressage ou la répression.

Je citerai encore (après cet élan de noble indignation !).

trois déviations pernicieuses. Il existe des maîtres qui, d'emblée, dès l'audition d'un texte lu par son auteur, le jugent en quelques mots : "Ce n'est pas très intéressant, ce que tu nous racontes-là !" ou bien "Tu as fait un effort aujourd'hui !". D'autres, après le choix, l'élection du texte, procèdent seuls à la correction de toutes les fautes orthographiques avant la copie au tableau. D'autres, enfin, pour des motifs divers, -tous excellents !- saccagent allègrement le texte de l'élève pour, comme ils disent, le "mettre au point" et, lui ôtent naïveté, fraîcheur, poésie parfois.

Dans les trois cas, il s'agit d'une intrusion choquante, que j'estime maladroite et néfaste : le maître s'arroge ici un droit de jugement et de critique qu'il n'a pas ; il fait -une fois de plus- figure de monarque, voire de divinité ; le contrat éducatif continue de lier un puissant à des soumis.

Il resterait, à présent, à cerner les traits du vrai texte libre, à étudier le contrat éducatif qu'il implique, à préciser la part du maître. D'autres l'ont fait, ici ou ailleurs, et remarquablement. J'ai choisi la voie facile : "la critique est aisée...".

Fallait-il écrire tout cela dans cette revue ? Ses lecteurs ne commettent pas les erreurs que je signale !... Mais les ombres soulignent un modelé.

J. GUIIS
I.D.E.N.
68 GUEBWILLER

"La sensibilité ne peut jamais être éveillée par la contrainte. L'on peut obliger l'enfant à se tenir tranquille, mais agir de la sorte c'est ne pas avoir rencontré face à face cela même qui fait que l'enfant est obstiné, insolent...

La domination engendre antagonisme et peur...

Les récompenses et les punitions ne font qu'asservir et alourdir l'esprit.

Si c'est cela que nous voulons, l'éducation par la contrainte est un procédé excellent."

KRISHNAMURTI